
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 113. — Quarante Heures, 113

Partie officielle : Visite de Son Eminence le Cardinal Mercier à Québec, 114.
 — Nominations ecclésiastiques, 114.

Partie non officielle : Anniversaire béni, 115. — CAUSERIE DE LA SEMAINE :
 Montmartre, cœur de la France, 115. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Messes
 privées, 118 ; Nom du patron à la messe et au bréviaire, 118. — CHRONIQUE
 DIOCÉSAIN, 119. — VARIÉTÉS : L'Albatros, 121. — LES LIVRES, 123.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : La France et les élections, 125.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 26 octobre. — XX ap. Pent. et 5 d'oct. Du dim.
 Lundi, 27. — Vigile des SS. Simon et Jude.
 Mardi, 28. — SS. SIMON ET JUDE, ap. 2 cl. (Ann. de la Conséc. de Son Eminence).
 Mercredi, 29. — De la férie.
 Jeudi, 30. — De la férie.
 Vendredi, 31. — Vigile de la Toussaint (*jeûne*).
 Samedi, 1 novembre. — TOUSSAINT (d'obligation). 1^{ère} cl.
 Dimanche, 2. — XXI ap. Pent. et 1 nov. Du dim.

QUARANTE-HEURES

27 octobre, St-Ferréol. — 28, St-Evariste. — 29, Beaumont. — 31, Hôpital St-François d'Assise. — 2 novembre, Rédemptoristes.

PARTIE OFFICIELLE

VISITE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL MERCIER A QUÉBEC

PROGRAMME

SAMEDI, 1er novembre, à 10 heures et 20 minutes du soir, arrivée de Son Éminence, à la gare Union.

DIMANCHE, 2 novembre, à la Basilique, à 10½ heures, grand-messe pontificale en présence de Son Éminence le cardinal Mercier et de Son Éminence le cardinal Bégin. Après la messe, allocution de l'Éminentissime Archevêque de Québec et réponse de Son Éminence le cardinal Mercier.

A midi, au palais cardinalice, dîner offert à l'illustre visiteur par Son Éminence le cardinal Bégin.

A 4 heures, au palais du gouvernement, réception par le Gouvernement provincial et par la Ville. Présentation d'adresses par monsieur le premier ministre et par monsieur le maire. Réponse de Son Éminence.

A 8 heures, dans l'église de Saint-Sauveur, cérémonie religieuse, à laquelle seront tout spécialement invités les ouvriers. Son Éminence le cardinal Mercier y adressera la parole.

LUNDI, 3 novembre, Leurs Éminences les cardinaux Mercier et Bégin, assisteront, à la Basilique, à la messe solennelle qui sera chantée à 9 heures.

A 11 heures, réception de Son Éminence par l'Université Laval.

A 11½ heures, dîner offert par le Séminaire de Québec.

A 1¼ heure, départ de Son Éminence.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé PIERRE DION, ancien curé de Weymouth, N.-E., a été nommé aumônier du couvent des Sœurs de St-Joseph de Saint-Vallier, chemin Ste-Foy ;

M. l'abbé PIERRE VEILLEUX a été nommé desservant de la nouvelle paroisse du Très Saint Rédempteur (Chaudière).

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNIVERSAIRE BÉNI

Mardi, le 28 du courant, Son Éminence le Cardinal Archevêque fêtera le trente-unième anniversaire de sa consécration épiscopale.

Son Éminence daignera bien nous permettre de lui offrir, dès cette livraison de notre revue qui précède immédiatement l'anniversaire béni, l'humble hommage de nos très respectueuses félicitations et de notre filial dévouement.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

MONTMARTRE, CŒUR DE LA FRANCE

Les dépêches nous ont appris que la consécration de la basilique du Vœu national à Montmartre par le cardinal Vico, légat du Pape, assisté du cardinal Amette, archevêque de Paris, et de tous les autres évêques de France, jeudi le 16 du courant, au milieu d'une assistance énorme, a provoqué, dans le peuple de Paris, des manifestations de piété admirables. C'est ainsi que 1,500 hommes (nous disent les dépêches), probablement des membres de l'Adoration nocturne de Montmartre, ont passé la nuit du 15 au 16 devant le Saint-Sacrement, formant garde d'honneur à Jésus et à son Sacré-Cœur jusqu'à 5.30 hres du matin, alors que s'est ouverte la grandiose cérémonie de la consécration du temple national français et de ses 21 autels.

Dans une étude récente, intitulée *Le Sacré-Cœur de Montmartre pendant la guerre*, l'excellente revue catholique *Les Nouvelles Religieuses* citait cette phrase d'un chroniqueur du dix-septième siècle : " On nomme Montmartre le cœur de la France, ainsi qu'on lit dans une ancienne charte du roi Jean ". C'est donc le cœur de la France qui vient d'être consacré au Sacré-Cœur de Jésus, " en l'octave de saint Denys, qui a sanctifié par son martyre la colline de Montmartre, en l'anniversaire de l'apparition de l'archange saint Michel sur le mont qui porte son nom et d'où il protège notre patrie, à la veille de la fête de la bienheu-

reuse Marguerite-Marie" (Lettre pastorale de S. E. le cardinal Amette).

Le cardinal archevêque de Paris, après avoir rappelé, au cours de sa lettre qui annonçait la consécration prochaine du temple national, " les *Te Deum* triomphants de novembre 1918 et de juin 1919 ", écrivait : " Ce sera un cantique d'action de grâces plus expressif encore que nous ferons monter vers le ciel en consacrant l'église du Vœu national. Ce temple avait été promis au Cœur de Jésus après une guerre qui laissait la France humiliée et mutilée ; il lui sera solennellement dédié après une autre guerre qui s'achève en une paix glorieuse et nous rend les chères provinces perdues. Il faut maintenant ajouter un mot à la devise du Vœu : ce n'est plus seulement la *France pénitente et dévouée*, c'est la France reconnaissante, qui offre cet hommage au Christ et à son Cœur Sacré : *Christo ejusque sacratissimo Cordi Gallia pœnitens, devota et grata* ".

Il était juste que la reconnaissance de la France envers le Dieu des armées s'exprimât dans le temple même où la supplication de la France a été la plus ardente et la plus persévérante. Or, nulle part ailleurs en France que dans l'église du Vœu national, pendant la guerre, il y eut pareille abondance de prières incessantes pour le triomphe des armées françaises.

Notons, tout d'abord, avec *Les Nouvelles Religieuses*, où nous cueillons les détails édifiants qui vont suivre, que le campanile de la basilique nationale de Montmartre fut terminé le 3 août 1914, c'est-à-dire en pleine mobilisation. Dès le premier appel de la patrie en danger, " un flot de lettres assiégea les chapelains ; des torrents de pèlerins, fervents et rapides, envahirent l'église, allumant des buissons de cierges, enveloppant les confessionnaux, montant comme des vagues à la Table sainte. Sous le grand ostensor se cachait la consécration d'un chef. Les cinq chapelains demeurés en fonction, — sur onze, — se multipliaient inlassables. Les adolescents et les vétérans de l'Adoration nocturne assuraient la continuité des veillées saintes. En dépit de la mobilisation, qui emportait les hommes et barrait les routes, des pèlerinages accouraient encore et des cérémonies improvisées soulevaient les foules. Le dimanche 2 août, plusieurs centaines de cheminots catholiques, avant de rejoindre leur poste, passèrent

à Montmartre la nuit et le jour ; et la bénédiction de Dieu descendit sur les voies et les trains qui rassemblaient nos troupes. Le 7 août, sous la bénédiction du cardinal, des milliers de fidèles unirent leurs âmes et leurs voix dans un immense appel au Sacré-Cœur". A propos du pèlerinage des employés de chemins de fer catholiques à Montmartre, le 2 août, il est bon de remarquer que la mobilisation française, dont ces cheminots étaient l'un des principaux facteurs, s'exécuta avec une rapidité et une précision qui frappèrent d'admiration les chefs militaires et politiques eux-mêmes, alors que l'on s'était attendu à toutes sortes d'ennuis, et même à des désastres, par suite de certaines menaces antérieures des ouvriers socialistes. Les unions ouvrières catholiques ne servent donc pas seulement qu'à sauver les âmes, ce qui serait déjà bien suffisant pour les encourager, mais ils servent aussi à sauver les nations.

Le 28 août 1914, sur l'appel de la Ligue patriotique des Françaises, une foule considérable de femmes chrétiennes se rendit à Montmartre, "opposant à la force brutale un rempart surnaturel". Quelques jours après, le premier vendredi de septembre, alors qu'"un véritable assaut de prières, d'offrandes et de communions se déchaîna vers le ciel", les masses allemandes, quittant soudainement leur premier objectif, Paris, se tournèrent vers l'est pour marcher à leur perte.

A chaque fête du Sacré-Cœur, durant les cinq années de la guerre, les pèlerinages et les prières redoublaient, à Montmartre ; et l'on n'a pas oublié que, lors de la célébration de cette fête, le 11 juin 1914, la France entière avait été consacrée au Sacré-Cœur par le cardinal Amette, auquel, à la même heure, s'unissaient d'intention tous les évêques et les curés de France agenouillés dans les quarante mille églises du pays, pendant que se pressaient autour du cardinal archevêque de Paris des académiciens, des sénateurs, des députés et de nombreux soldats.

Aucune de ces grandes supplications nationales n'est restée sans réponse ; et l'on peut affirmer, aujourd'hui, en toute vérité, que la grande guerre a été l'illustration de cette parole mémorable que Pie X prononçait en 1910 : "Le Sacré-Cœur de Jésus garde la France du haut de Montmartre".

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

MESSES PRIVÉES

Q.— Quand l'Ordo indique, un jour de fête solennelle, une ou plusieurs oraisons qui ne doivent être dites que *in privatis missis tantum*, faut-il chanter ces oraisons aux grand'messes en semaine dans les églises paroissiales ou dans les chapelles semi-publiques? Quelques prêtres les chantent, considérant que nos grand'messes de la semaine ne sont pas des messes solennelles, mais des messes *privées* chantées. Ont-ils tort?

R.— Cette prescription de l'Ordo n'est qu'une application des rubriques de la Constitution Apostolique *Divino afflatu*. On lit en effet au n. 2 du Titre VI de ces rubriques : " *In duplicibus II classis... in occurrentia... de simplici fit commemoratio tantum in Laudibus et in Missis privatis* ".

Dans quel sens doit-on prendre l'expression *messe privée*? Nous ne pouvons pas avoir de meilleurs interprètes que les auteurs mêmes de la Constitution *Divino afflatu*. Or au Titre X des mêmes rubriques, le terme *missæ privatae* est employé en opposition à *missæ in cantu*, et non à messes solennelles. On peut donc conclure qu'au Titre VI du même document le mot *messe privée* est employé dans le même sens et veut dire seulement *messe basse*.

C'est bien dans le sens de *messe basse* que l'ont compris la plupart de nos curés, puisque se basant sur le Titre X de la même Constitution, ils chantent pendant le carême des messes de *requiem* en semaine les jours où il leur est interdit de célébrer des messes *privées* pour les défunts. Tel est aussi l'enseignement de Wuest. Parlant de l'occurrence des fêtes (page 168) il dit : "... in aliis Duplicibus... fit commemoratio in Laudibus et Missis privatis tantum, non autem in Vesperis et Missa cantata ".

NOM DU PATRON A LA MESSE ET AU BREVIAIRE

Q.— Quel patron doit nommer un prêtre de passage dans une église ou sur le territoire d'une paroisse étrangère ; celui de l'église à laquelle il est attaché d'office, ou celui du lieu où il passe,—a) dans l'oraison *A cunctis* de la messe ; — b) dans le suffrage des saints au bréviaire?

R.— a) *A la messe*. Dans l'oraison *A cunctis* à la lettre N... le prêtre doit exprimer le nom du saint titulaire de l'église dans laquelle il célèbre. (De Herdt. I, n. 28, 2). Toute église ou oratoire public consacré ou béni solennellement doit avoir un titulaire (*Codex J. C. can. 1168*). L'oratoire semi-public n'a pas de titulaire à moins d'être béni solennellement (*Eph. Lit. juillet-*

août 1918, p. 262). L'oratoire privé ne pouvant être béni solennellement, ne peut avoir de titulaire.

Si on célèbre dans un oratoire privé ou dans un autre non béni solennellement, on doit exprimer non le nom du titulaire de l'église de la paroisse dans les limites de laquelle est situé cet oratoire, ni le nom du titulaire de l'église à laquelle le prêtre célébrant est attaché d'office, mais le nom du patron de la ville ou du lieu (S. C. R. 12 sept. 1840, n. 2814 ad. 1). Si cependant il s'agit d'un oratoire annexé à une église, comme celle d'un séminaire, d'un monastère, on doit nommer le titulaire de l'église elle-même (S. C. R., 16 juin 1893, n. 3809 ad VIII ; *Eph. Liturg.*, juillet-août 1919, p. 308).

b) *Au bréviaire.* Dans le suffrage des saints du bréviaire, c'est le nom du titulaire de l'église à laquelle il est attaché d'office, qu'un prêtre de passage dans une autre église, doit exprimer. "On doit dire en général, dit de Herdt (IV, n. 69, 2), que cette commémoration (du patron ou titulaire) se fait par les mêmes, par qui l'office de la fête du patron ou du titre est récitée ; car ces deux choses son corrélatives, et les Rubriques obligent également aux deux. Et conséquemment la commémoration du patron ou du titre de l'église, peut et doit seulement être faite par ceux qui sont attachés à l'église ; et dès lors l'attaché à aucune église, ou omet cette commémoration, ou peut la faire du patron du lieu, et y est même tenu, si c'est la coutume." On sait que la commémoration du patron ou titulaire dont parle de Herdt est remplacée aujourd'hui par le nom du même patron ou titulaire dans le suffrage des saints.

En termes liturgiques, on appelle *Patron* le saint protecteur d'un lieu. On appelle aussi *Patron d'une église*, et plus exactement *Titulaire*, un saint ou un mystère sous l'invocation duquel une église a été consacrée ou même simplement bénite (Le Vasseur, t. I, éd. IXe, p. 121).

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Noces d'or de Mgr F.-X. Gosselin. — Les citoyens de Lévis ne pouvaient laisser passer le cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr F.-X. Gosselin, et le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination à la cure de Lévis, sans lui exprimer publiquement leur reconnaissance. De ce double anniversaire, les paroissiens de Lévis auraient voulu faire une démonstration à la fois religieuse et civique, mais pour se conformer au désir formel du Jubilaire la fête ne fut célébrée qu'à l'église, dimanche le 19 octobre.

Son Éminence le cardinal Bégin, enfant de Lévis, avait bien voulu rehausser de sa présence l'éclat de la fête, et se joindre à ses coparoiissiens de Lévis pour exprimer au digne Jubilaire ses vœux de santé et de longue vie, et ses cordiales félicitations. Avant la grand'messe paroissiale, Son Éminence fit son entrée processionnellement, escortée d'un nombreux clergé, et alla prendre place au trône, assistée de MM. les chanoines Laffamme, curé de N.-D. de Québec et Marcoux, du Collège de Lévis.

Au chœur assistaient : Mgr L. St-Georges Lindsay, de l'archevêché ; MM. les abbés G. Giroux, ancien curé de Loretteville, Aug. Déziel, curé de Beauport et ancien vicaire de Lévis ; D. Pelletier, curé de Bienville ; H. Bernier, curé de St-Joseph de Lévis ; A. Roy, curé de Pintendre ; A. Lapointe, aumônier de St-Joseph de la Délivrance ; P. Boyd, curé d'Inverness ; RR. PP. Giroux et Bélanger, rédemptoristes ; Ed. Généreux ; R. P. Stanislas, supérieur du Patronage de Lévis ; J.-T. Nadeau, chapelain du Monastère du Précieux-Sang, à Lévis ; J. Falardeau, vicaire à Bienville ; L. Gauvreau, G. Ouvrard, desservant du Grand-Tronc ; J. Roy, L. Roberge, Jos. Roberge, M.-L. Belleau, E. Dumas, E. Carrier, J. Lachance, E. Michaud, J. Godbout, J. Léveillé, du Collège de Lévis, W. Lemieux et C. Rodrigue, vicaires à Lévis.

M. l'abbé E. Martel, de l'archevêché, dirigeait les cérémonies.

Mgr F.-X. Gosselin chanta la messe, assisté comme diacre et sous-diacre, de M. l'abbé E. Roy, du Collège de Lévis et de M. l'abbé J. Lacasse, vicaire.

Mgr Célestin Lemieux, supérieur du Collège de Lévis, donna le sermon. Il développa cette pensée : le prêtre est un autre Jésus-Christ : 1° par la grandeur de sa mission ; 2° par les pouvoirs qui lui sont confiés ; 3° par les augustes fonctions qu'il exerce auprès des fidèles.

Immédiatement après la messe qui s'est terminée par le chant solennel du *Te Deum*, M. le Maire de Lévis lut une adresse au Jubilaire et lui remit en même temps une bourse, don de toute la paroisse. Mgr Gosselin répondit à ses paroissiens en montrant le bien qui s'est fait à Lévis, surtout depuis dix ans. S. E. le cardinal Bégin a aussi joint sa voix à celle des paroissiens de Lévis pour offrir ses vœux et ses félicitations au Jubilaire. Son Éminence dit que Mgr Gosselin mérite bien la manifestation publique qui lui est faite et les éloges qui lui sont décernés par la population de Lévis, si dévouée à son curé et animée de tant d'esprit chrétien, et elle exprime l'espoir qu'il vivra encore longtemps pour le plus grand bien spirituel de sa paroisse.

La *Semaine Religieuse* est heureuse de présenter à son tour au vénéré Jubilaire ses vœux et ses félicitations. *Ad multos et faustissimos annos !*

Conférence.—M. l'abbé Charles Fournier, aumônier divisionnaire de l'armée française, a donné une causerie vendredi soir, le 17 octobre, dans la salle des Chevaliers de Colomb. Le Conférencier a fait le portrait du soldat français de la grande guerre : l'homme qui souffre, l'homme qui tient, l'homme qui croit.

Jugement contre l'“ Action Catholique ”.— Par jugement rendu le 17 octobre courant, Sa Seigneurie le juge Gibsons a condamné l'*Action Catholique* à \$250.00 de dommages-intérêts et aux frais d'une cause de première classe pour libelle contre M. le notaire Edmond Taschereau, qui s'était plaint au tribunal, par l'intermédiaire de l'honorable M. Alexandre Taschereau, de la reproduction par le journal, au cours d'un article écrit pour la défense d'une cause chère à l'*Action Catholique*, celle de la Tempérance, d'un extrait du livre de M. de Tremaudan, *le Sang français*, actuellement encore en vente dans les librairies.

VARIÉTÉS

L'ALBATROS

A l'âge de treize ans, Jean Tregoff, orphelin de père et de mère, fut embarqué comme mousse, sur un navire qui faisait la navette entre la France et l'Amérique du sud.

L'enfant avait été baptisé et avait fait sa première Communion ; mais, depuis, il n'avait guère fréquenté l'église. A partir du jour où il mit le pied sur le pont du navire, n'ayant plus personne pour lui rappeler ses devoirs envers Dieu, il les oublia complètement, et, parvenu à l'âge d'homme, il ne s'occupa plus que d'accomplir consciencieusement sa tâche quotidienne, car il était honnête et digne.

A trente ans, il avait déjà parcouru toutes les mers et changé plusieurs fois de bateau quand, parmi l'équipage du nouveau bâtiment auquel il appartenait, il entendit prononcer ce nom : Ploïk, qui lui rappela des souvenirs lointains. Ploïk avait été son camarade d'enfance et son condisciple sur les bancs de l'école et du catéchisme. Les deux anciens amis se reconnuèrent et ils éprouvèrent une grande joie à se revoir. Ils passèrent des heures à se rappeler leurs souvenirs communs, leurs parents, leurs amis, à se raconter mutuellement leurs vies.

Elles se ressemblaient beaucoup, par le côté matériel du moins, car, au moral, c'était bien différent. Ploïk avait conservé intactes sa foi bretonne et sa ferveur ingénue, alors que petit gars de douze ans il s'énergeillissait d'être enfant de chœur et d'orner de fleurs la chapelle de la Vierge, il n'avait cessé de dire sa prière matin et soir, et son premier soin, lorsqu'il touchait terre quelque part, était de se mettre à la recherche d'une église, afin de remplir ses devoirs religieux.

Il fut péniblement affecté en s'apercevant que son camarade était devenu complètement impie. Il essaya de lui faire quelques remontrances à ce sujet : Trégoff ouvrit de grands yeux étonnés, puis il pria Ploïk de changer de conversation.

Celui-ci, ne voulant pas entreprendre une discussion dès les débuts de leur rencontre, n'insista pas ; mais il se promit bien de revenir à la charge.

Il remporta d'ailleurs le même insuccès. Son camarade n'attachait aucune importance aux questions religieuses, et il s'étonnait de l'intérêt qu'elles avaient pour Ploïk.

— Ne me parle plus religion, je t'en prie, lui dit-il, un jour avec impatience, je m'en passe très bien, je n'en ai pas besoin pour vivre.

— Et pour mourir ? demanda son ami.

— Pour mourir, nous verrons, je n'en suis pas encore là, je me porte très bien.

— Il peut t'arriver un accident.

— Tu as des perspectives charmantes, tiens, causons d'autres choses.

Ploïk soupira et se tut.

Le navire qui les portait était alors en pleine mer. Deux jours après, par un gros temps, Trégoff, en faisant une manœuvre dangereuse, tomba à la mer, sur laquelle la tempête commençait à se déchaîner.

L'infortuné se vit perdu ; alors, du fond de son cœur, ce cri d'angoisse et de stupéfaction s'éleva :

— Mon Dieu, sauvez-moi !

Qui donc autre que Dieu pouvait, en effet, le sauver dans ce terrible péril ?

Au même moment, il vit voler auprès de lui, rasant l'onde, un de ces énormes oiseaux de mer qu'on appelle albatros. Avec l'énergie du désespoir, Trégoff leva la main et saisit vigoureusement une des pattes de l'oiseau. Celui-ci se débattit de toutes ses forces mais ne put faire lâcher prise au matelot, qui fut ainsi soutenu sur les vagues et put attendre le secours, car le secours venait.

Ploïk avait, en effet, vu l'accident ; aidé de ses camarades, il avait précipitamment mis une chaloupe à la mer, s'était jeté dedans et s'approchait de son ami aussi vite que l'état de la mer le lui permettait.

Au moment où le malheureux Jean, perdant ses forces, se sentait sur le point d'être forcé de lâcher l'albatros qui faisait de violents efforts pour libérer sa patte, des bras vigoureux se tendirent vers lui et l'arrachèrent au gouffre. Il était sauvé !

L'immense oiseau délivré s'éleva rapidement dans les airs et eut bientôt disparu.

Trégoff s'était évanoui au fond de la barque. Quand il revint à lui, il était couché dans son hamac, la bonne figure de Ploïk était penchée anxieusement au-dessus de lui.

— Eh bien ! mon vieux, ça va mieux ? demanda-t-il affectueusement.

— Oui, mieux, bien mieux que tu ne crois, et puis merci, tu sais je te dois une fière chandelle.

Ploïk haussa les épaules.

Trégoff n'en dit pas davantage ce jour-là ; mais comme, le surlendemain, le navire abordait à Bordeaux où il devait rester huit jours, Trégoff, qui avait obtenu permission d'aller à terre avec Ploïk, dit à celui-ci en lui prenant le bras :

— Dis donc, toi qui te connais dans ces affaires-là, tu vas me dénicher une église et un prêtre.

— Vrai ? fit Ploïk joyeusement.

— Bien sûr ; quand, l'autre jour, j'ai piqué une tête dans la flotte et que je me suis cru noyé, je me suis rappelé tout ce que tu m'aurais dit et j'ai demandé du secours au bon Dieu ; il m'a tout de suite envoyé l'albatros ; en reconnaissance, je lui ai promis de redevenir bon chrétien et je veux tenir ma promesse bien vite.

[L'Etoile Noëliste.]

LES LIVRES

ABBÉ E. DUPLESSY. *La nature de l'homme*. Cours supérieur de religion (3e fascicule). Paris (Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard). Vol. de 64 pages. Prix : 0 fr. 60 ; port. 0 fr. 05.

Le seul titre de ce nouveau fascicule du *Cours de religion*, de M. l'abbé E. Duplessy, indique l'importance du sujet traité. Après des observations préliminaires, l'auteur examine successivement la thèse et les objections concernant la spiritualité de l'âme humaine, puis les questions si épineuses de la liberté de l'âme, de son immortalité, et enfin du

déterminisme. M. Duplessy discute toutes ces questions avec la haute autorité qui distingue ses écrits et avec un bon sens bien français qui plait infailliblement à tous les lecteurs.

ABBÉ LÉON DUFLOT, chanoine d'Arras. *Apologétique chrétienne : la Révélation, l'Église*. Paris (Librairie P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12 de 400 pages. Prix : 3 francs. Majoration temporaire 30%. En vente à Québec chez J.-P. Garneau, 47, rue Buade.

Un cours d'apologétique est devenu plus difficile à faire qu'un exposé de la doctrine catholique. On y touche aux questions les plus délicates des sciences religieuses ; on y rencontre les systèmes les plus séduisants et les plus subtiles de la pensée moderne ; on s'y heurte aux prétentions les plus hardies de la critique, de la biologie, de l'histoire, des religions.

Seul un homme familiarisé avec tous ces problèmes par une large culture générale et par une pratique assidue de l'enseignement peut se flatter de les aborder avec quelque compétence.

Professeur de philosophie pendant neuf ans, d'apologétique pendant huit ans, chargé ensuite d'un cours supérieur d'enseignement religieux devant un auditoire distingué, pour lequel il avait rédigé d'excellentes notes d'apologétique, M. le chanoine Duflot était bien préparé pour nous donner, sur ces matières délicates, un Manuel sérieux, clair, bien distribué et bien équilibré.

Deux des parties qui divisent l'ouvrage : la Révélation, l'Église catholique, la plus neuve et la plus fouillée est assurément celle-ci. Il suffira, pour en faire saisir l'importance et l'intérêt, de souligner les titres suivants :

La Constitution de l'Église : l'Église société nécessaire ; le magistère de l'Église ; Pouvoirs législatif, coercitif et judiciaire de l'Église ; l'Église et l'État ; thèse et hypothèse, pouvoir indirect, concordats ; l'Église et la civilisation.

Partout on se sent en présence d'une pensée ferme, d'une doctrine sûre et puisée aux meilleures sources.

D'heureux artifices typographiques font pénétrer abondamment la lumière à travers ces pages si denses. Ils faciliteront à la fois l'étude à ceux qui commencent et les recherches à ceux qui savent.

Ch. G.

Abbé EUGÈNE GRISELLE, docteur ès lettres. *Le bon combat*. Publication du "Comité catholique de Propagande française à l'Étranger." Vol. in-12 de 256 pages.

"Obligé, dit l'auteur dans l'Avant-propos, par les fonctions de Secrétaire-général du Comité catholique de Propagande française à l'Étranger, d'écrire chaque semaine deux articles en faveur de notre cause, je réunis ici un choix de ces notes fugitives. Ces pages sont conservées, sans modification et dans l'ordre même de leurs dates, comme des témoignages du combat livré à la propagande allemande dont elles eurent mission de neutraliser l'influence."

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA FRANCE ET LES ÉLECTIONS (suite)

L'*Action française* de Charles Maurras, pour la première fois depuis sa fondation, est entrée, cette année, dans la bataille électorale. Nous voilà donc à l'extrême droite de la politique française.

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Semaine religieuse* qu'il faut épeler le nom de Charles Maurras. Arrivé aux sommets de la doctrine politique et sociale par la seule force du talent et de l'observation, puisqu'il est malheureusement privé des lumières de la foi, reconnaissant à la doctrine et à l'Église catholiques un rôle civilisateur de première nécessité et de première importance, convaincu que le salut de la France ne peut s'obtenir que par le retour de la nation à la tradition française "intégrale", tradition catholique et royaliste, écrivain puissant dont les articles quotidiens sont autant de thèses politiques et sociales solidement charpentées, lutteur infatigable qui entraîne les hommes, depuis vingt ans, à la bataille contre la Révolution, ses doctrines et ses œuvres, ennemi irréconciliable de la démocratie triomphante et du libéralisme enchanteur, Charles Maurras, par la seule force de sa plume et de ses idées, a soulevé, en France, depuis qu'il a fondé l'*Action française*, avec Henri Vaugeois, presque autant de haine et d'admiration que Louis Veuillot en souleva, pendant les quarante années de sa carrière, avec ses luttes magnifiques pour la défense de la vérité et de l'Église.

Et, pourtant, il y a une différence considérable, pour ne pas dire un abîme, entre ces deux grands journalistes : Veuillot était catholique ; Maurras est positiviste. Mais ce qui provoque la haine et l'admiration à l'égard de l'un et de l'autre, ce n'est pas tant la piété de l'un ou l'impiété de l'autre, que la force de la doctrine sociale commune à l'un et à l'autre, et qui repose sur ce principe de droit naturel : *l'ordre social est fondé sur l'autorité et sur cette conclusion qui en découle logiquement : donc, le catholicisme est nécessaire à la société française.* Aussi, qu'on accepte la thèse royaliste de Maurras ou non, on est bien forcé de constater que sa puissante doctrine a rallié autour de l'*Action française* une bonne partie de l'élite intellectuelle de la France. Seulement, il est bon que les admirateurs catholiques de Maurras n'oublient pas que cet écrivain extraordinaire reste inférieur à Veuillot sur un point très important : les jugements du premier s'appuient exclusivement sur la raison, tandis que ceux du second furent guidés par l'enseignement infaillible de l'Église. Veuillot avait toujours pour lui le Pape et la grammaire. Il serait téméraire

d'en dire autant de Maurras, bien que l'impeccable écrivain soit toujours, lui aussi, d'accord avec la grammaire.

Charles Maurras reste, tout de même, une force conservatrice merveilleuse, dont le concours peut être précieux dans l'œuvre de la reconstruction nationale française. Voici comment il annonçait, dans l'*Action française* du 25 juillet, son entrée en guerre et celle de ses troupes : " Car on ne saurait l'oublier, c'est l'esprit du manifeste du Prince, la situation est guerrière . . . Comme août 1914, octobre ou novembre 1919 sera date de mobilisation. Il s'agira d'y servir la France d'abord. Il s'agira d'assurer la liberté contre l'étranger, donc l'ordre et la discipline au dedans. Il s'agira de défendre la patrie contre les partis, l'honneur et le pouvoir contre l'argent cosmopolite, la société désorganisée mais réformable et l'idée même des réformes contre le bolchevisme qui voudrait tout casser sans pouvoir réformer rien . . . Plus que jamais, il s'agira de maintenir ou de rendre à la patrie ce que stipule la déclaration de la Ligue d'Action française, *l'autorité, les libertés, la prospérité et l'honneur* . . . Nous ne demandons pas aux républicains d'oublier la République. Ils n'ont pas à se soucier de notre Monarchie. Le pacte fédératif doit stipuler les conditions communes de tout accord entre Français : patriotisme, ordre public, union sacrée, liberté religieuse, en y ajoutant (si l'on veut) la réforme administrative ou (parbleu !) la revision de la Constitution . . . Nous marcherons de grand cœur avec qui en voudra. Sinon, partout où ce sera nécessaire, nous irons seuls "

Avec Maurras et son vigoureux lieutenant Léon Daudet, qui poursuit avec succès sa formidable tâche d'épuration patriotique, à la tête des troupes royalistes, on peut être assuré que, de ce côté, la lutte sera menée vivement. " Pour ou contre la trahison ? ", écrivait Léon Daudet dans l'*Action française* du 4 août dernier, telle est " la question qui dominera les élections "

*
* *
*

Au-dessus de tous les programmes et de tous les mots d'ordre politiques, il y a les directions de l'Église de France. La lettre collective des évêques français sur l'œuvre de la reconstruction nationale du 7 mai 1919, dont la *Semaine religieuse* a publié le texte dans son numéro du 3 juillet dernier et que notre excellent collaborateur, M. Léo Pelland, a analysée dans les deux numéros suivants de notre revue, est un document d'une force doctrinale et d'une clarté d'exposition admirables. " Revenir aux principes chrétiens, et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité de jour en jour plus évidente ", tel est le grand principe de Léon XIII que les évêques de France rappellent à leurs compatriotes, dès les premières lignes de leur

lettre collective. Et le magistral document expose, ensuite, avec une belle et austère sobriété, les vérités fondamentales de la doctrine sociale catholique : souveraineté de Dieu sur les États, dont les lois doivent être conformes à ses lois et qui " ne peuvent se déclarer neutres à son égard sans manquer au plus important de leurs devoirs " ; obligation, pour tous les peuples, de croire en Jésus-Christ, son Fils unique, vrai Dieu et vrai homme, et d'observer les préceptes de son Évangile ; nécessité d'obéir à l'Église catholique, qui est le royaume de Dieu sur la terre, comme à Jésus-Christ, son divin fondateur ; droit du Pape, " la plus haute autorité morale qui soit au monde ", à une situation indépendante, sûre, honorée, en rapport avec sa dignité et sa mission ; liberté complète d'enseignement et de gouvernement des âmes pour l'Église respectée par l'État ; condamnation de la séparation de l'Église et de l'État ; reconnaissance de " tous les pouvoirs régulièrement constitués " par l'Église, qui " s'accommode de toutes les formes politiques, pourvu que soient respectés les droits dont elle est la gardienne, et la liberté de son ministère " : nécessité, pour la famille, " cellule primordiale de la société ", de se conformer aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur : indissolubilité du mariage, condamnation de la restriction de la natalité, éducation des enfants conforme à la foi et à la morale chrétienne, au foyer, d'abord, puis, à l'église par le catéchisme et le ministère du prêtre, et dans des écoles " qui continuent l'œuvre de l'Église et du foyer sans jamais la contredire " ; condamnation du faux principe qui veut que l'homme soit complètement indépendant dans sa vie publique, puisque " le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien " ; revendication du droit de propriété, qui est " un droit naturel, la garantie de la vie familiale et la récompense du travail " ; exhortation au respect de l'autorité : " obéir ou résister à l'autorité régulière, c'est obéir ou résister à l'ordre voulu par Dieu " ; et, enfin, proclamation de ce principe fondamental de justice et de paix sociales : *que gouvernants et gouvernés observent consciencieusement leurs devoirs respectifs, tels que les définissent le droit naturel et la loi divine.*

Cet enseignement et ces directions des évêques de France ont reçu l'approbation du Saint-Siège dans une lettre du cardinal secrétaire d'État au cardinal Luçon, archevêque de Reims. " Les évêques, écrit S. É. le cardinal Gasparri, donnent fort à propos aux catholiques de France le conseil de s'unir entre eux et avec d'autres citoyens de bonne volonté, en suivant les directions pontificales données par le passé et jamais révoquées ".

A ce sujet, il est intéressant de relire un article de la *Semaine religieuse* de Montauban (numéro du 8 mai 1915) reproduit par la *Croix* de Paris (numéro des 13 et 14 mai 1915). Mgr Marty,

évêque de Montauban, revenait, alors, de Rome, où il avait eu une audience de S. S. Benoît XV et où il avait posé au Souverain Pontife la question de savoir si l'action catholique en France devait avoir pour base, — comme "des bruits tendancieux" l'avaient laissée entendre, à l'avènement du Pape, — "ce qu'on a appelé la politique constitutionnelle" et si "serait effacée, annulée la direction donnée par Pie X qui convoquait tous les partis à s'unir sur le terrain religieux, à l'ombre de la croix". — "La question était grave, dit la *Semaine religieuse* de Montauban. Monseigneur, désireux de dissiper toute équivoque, n'hésita pas à la poser au Souverain Pontife lui-même, dans le but d'éclairer sa propre conduite et d'arrêter des discussions qui menaçaient de renaître au préjudice de l'union et par conséquent de l'influence des catholiques. A sa demande formulée avec précision, le Pape daigna répondre avec la même netteté : "La base de l'action catholique reste toujours le terrain religieux. Pas de ralliement. Sous Léon XIII, il parut nécessaire de dissiper certains préjugés tendant à établir l'incompatibilité du catholicisme et de la forme républicaine. La démonstration a été suffisamment faite. Il n'y a pas à y revenir". — C'est la *Semaine religieuse* de Montauban qui souligne.

Plusieurs évêques de France ont jugé utile de donner à leurs diocésains, après la lettre collective du 7 mai dernier, des avis particuliers. S. É. le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, écrit "aux électeurs catholiques du Rhône et de la Loire" : — "Le droit de vote que vous reconnaît la Constitution, la conscience vous impose le devoir de l'exercer et de bien l'exercer. S'abstenir serait le plus souvent une faute. Mal voter serait une faute plus grave encore. . . Si vous vous trouvez en présence d'une liste sérieuse de candidats prêts à défendre intégralement l'idéal de justice et de progrès social proposé par la doctrine catholique, aucune hésitation n'est possible ; si, au contraire, aucune liste n'y répond d'une façon absolue, vous gardant bien de vous abstenir et de pratiquer ce qu'on est convenu d'appeler la politique du pire, vous choisirez de préférence, tout en vous entourant des garanties nécessaires, celle dont le programme se rapproche le plus du vôtre". C'est la note qu'on retrouve à peu près dans les directions particulières données par quelques autres évêques à leurs diocésains, sur les élections, depuis la lettre collective, à une seule exception près, celle de Mgr Gibier, évêque de Versailles, qui écarte formellement les monarchistes des listes de coalition acceptables pour les catholiques (Cf. *Croix*, Paris, 14 et 15 septembre 1919).

(à suivre)

ANTONIO HUOT, ptre.